

Le P'tit loup



GARE AUX

FRELONS ASIATIQUES

Surveiller, signaler, c'est déjà lutter !

La période idéale pour l'observation : l'automne

Cet été, la commune de Boussières a reçu plusieurs signalements de présence de nids de frelons. Ils ont été détruits soit par la commune sur les endroits lui appartenant, soit par des particuliers. En effet, il incombe au propriétaire du lieu où se trouve le nid d'en faire réaliser la destruction en contactant une société spécialisée. Il faut compter entre 70 € et 95€ en moyenne (en fonction de l'accessibilité du nid).

La période qui s'annonce est propice à la surveillance du frelon asiatique, notamment en automne lors de la chute des feuilles où les nids seront nettement plus visibles.

Vous pouvez télécharger sur le site de [Fredon Bourgogne Franche-Comté](#), la fiche descriptive de l'espèce afin d'apprendre à le différencier du frelon d'Europe. Vous y trouverez aussi des informations sur ses impacts sur les abeilles, l'environnement et l'humain ainsi que la procédure à suivre si vous êtes concernés.

ATTENTION !!! Si vous avez découvert un nid de frelon asiatique, ne cherchez en aucun cas à le détruire vous-même, ne prenez pas de risque. Gardez une distance de sécurité d'au moins 10 mètres et éloignez les personnes allergiques.



Depuis le 18 septembre dernier, la préfecture a placé les communes de la moyenne vallée du Doubs et de l'Ognon, dont la commune de Boussières en **ALERTE 3**.

Les restrictions entrent en vigueur à partir de cette date et pendant une durée de 3 mois. Elles pourront être renforcées, abrogées ou prolongées en tant que de besoin, en fonction de l'évolution de la situation météorologique et hydraulique.

Les restrictions principales sont :

- L'interdiction d'arrosage des pelouses et massifs et jardins ; seules les plantes en contenant peuvent être arrosées s'il y a un système de goutte à goutte,
- Le nettoyage des toitures, façades... est possible seulement pour des travaux programmés avant l'alerte renforcée et réalisés par une entreprise,
- La vidange et remplissage des piscines de plus d'1 m³, sauf remise à niveau et premier remplissage si le chantier a débuté avant le niveau d'alerte et uniquement pour un volume destiné à la sécurité et l'intégrité du bassin,
- Lavage des véhicules à domicile,
- Le nettoyage des voiries n'est possible que pour des raisons sanitaires ou sécuritaires,
- Les terrains enherbés ne peuvent plus être arrosés, **sauf niveau professionnel**.

Les ressources en eau ne sont pas inépuisables il est indispensable de ne pas les gaspiller

La recherche de toute économie d'eau est donc une priorité afin d'atténuer le risque d'un déséquilibre entre la demande et les ressources disponibles.

Afin de mieux comprendre les différents niveaux d'alerte et leurs conditions d'application, un article vous sera proposé dans le prochain journal municipal.



Dimanche 26 novembre

Exposition artisanale de l'association Passion à la Maison des Loups de 10 h à 18 h – Buvette

Vendredi 1^{er} décembre

Marché des 4 Villages à Boussières sur le parvis de l'église de 17 à 21 h.
Animation, buvette et restauration.

Mardi 19 décembre

Don du sang Maison des Loups à partir de 15 heures.

Vendredi 22 décembre

Fête de Noël : La municipalité vous offre **le premier verre** de vin ou de jus de pomme chaud à la Maison des Loups à partir de 18 heures.

Vendredi 5 janvier

Vœux du maire à la Maison des Loups à 20 h.

Dimanche 21 janvier

Spectacle jeune public « *L'ombre des choses* » du Tangram Kollektiv.
Maison des Loups à 17h - Théâtre d'ombres - À partir de 4 ans – Durée 35 minutes.

Dimanche 11 février

Thé dansant des anciens à la Maison des Loups à partir de 15 h.

AFFOUAGE



Comme chaque année, la Commune propose à ses habitants une vente de bois.

Les personnes intéressées devront adresser leur inscription par mail à mairie@boussieres.fr ou auprès du secrétariat de la commune au plus tard le **25 novembre 2023**. Toute inscription doit être accompagnée d'une attestation d'assurance de responsabilité civile.

L'affouage aura lieu sur plusieurs **parcelles n°4, 7, 12, 13**

entre le 14 janvier et le 15 avril 2023 inclus, sous réserve du passage de l'exploitant en décembre.

La taxe d'affouage a été fixée à **75 Euros** pour un lot d'environ **15 stères**.

Une réunion d'information et de répartition des lots par tirage au sort aura lieu le :

Mercredi 10 janvier 2024 à partir de 18h00 à la mairie

Le paiement se fera le jour même par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Un règlement d'exploitation sera remis à chaque acquéreur.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

- Nicolas JEANDOT au 06 98 88 51 87
- Sylvain SŒUR au 06 83 82 70 63

Vente de bois façonné

Commune de Boussières

Vente de stères de bois – Bon de commande

Nom : Prénom :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

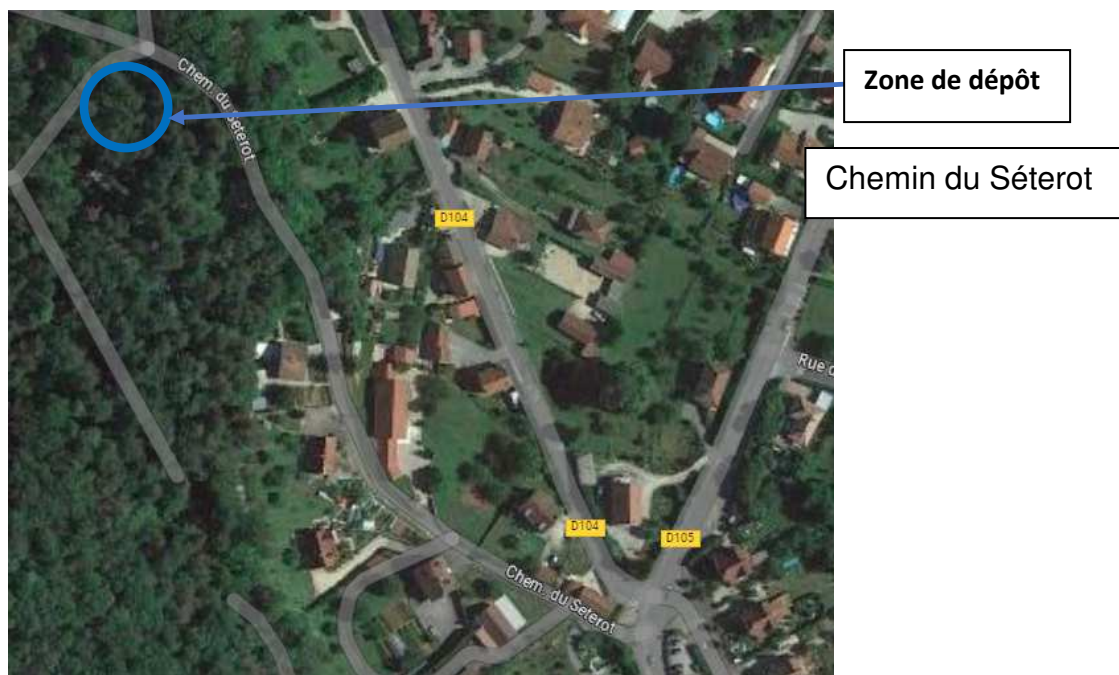
Je suis intéressé par : stères de bois, pour un montant total de€uros.

Date et signature :

En mai 2023, nous vous avons proposé une vente de bois façonné en **stères de 1 mètre**. Certains d'entre vous nous ont répondu favorablement à la proposition. Si vous n'avez pas passé commande, il vous est **encore possible de réserver** le nombre de stères de votre choix.

Le montant est maintenu à **45 Euros/stère**, malgré la hausse des prix des énergies.

Les Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion du Doubs (CDEI25) assureront le façonnage, le débardage et le dépôt de bois sur l'aire de stockage située sur le chemin du Séterot. Le bois sera empilé, prêt à charger sur votre remorque. Le secteur est facile d'accès.



Vous pouvez dès à présent remplir et déposer le bon de commande (*page 3 du bulletin*) en mairie, ou l'adresser par mail à mairie@bousieres.fr

au plus tard le samedi 18 novembre 2023 à 12h.

Pour tous renseignements utiles, contacter Nicolas JEANDOT (06 98 88 51 87) ou Sylvain SOEUR (06 83 82 70 63).

*Enfin de pluie - Restons vigilants,
quant à son utilisation.*

Suivez toutes les actualités de la commune de Boussières sur notre page
Facebook : <https://www.facebook.com/MairiedeBoussieres/>

